



## Conseil économique et social

Distr.: Limitée  
11 avril 2003

Français  
Original: Anglais

---

### Commission des stupéfiants

Quarante-sixième session

Vienne, 8-17 avril 2003

## Projet de rapport

### Additif

*Rapporteur:* Gioacchino Polimeni (Italie)

## Réduction de la demande de drogues

### A. Déroulement du débat

1. À sa 1228<sup>e</sup> séance, le 10 avril 2003, la Commission a examiné le point 4 de l'ordre du jour intitulé "Réduction de la demande de drogues: a) Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues; et b) Situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues".
2. La Commission était saisie des documents suivants:
  - a) Rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues (E/CN.7/2003/4);
  - b) Rapport du Directeur exécutif sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise et l'abus de drogues (E/CN.7/2003/5);
  - c) Rapport du Directeur exécutif sur l'optimisation des systèmes de collecte de l'information et la définition des pratiques optimales de lutte contre la demande de drogues illicites (E/CN.7/2003/8 et Add.1).
3. La Commission a examiné les alinéas a) et b) du point 4 à sa 1228<sup>e</sup> séance, le 10 avril 2003. Un représentant du Secrétariat a fait une présentation audiovisuelle. Le représentant de l'Argentine a fait une déclaration au sujet des tableaux 1 à 6 figurant dans l'annexe au rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues (E/CN.7/2003/4), dans lesquels les mots "îles Falkland (Malvinas)" apparaissaient sous la rubrique "Rapport par région et par



pays/territoire en 2001”. Ledit représentant a demandé au Secrétariat de corriger la mention “îles Falkland (Malvinas)” conformément au document ST/ADM/SER.A/1094 et à la directive de rédaction et d’édition ST/CS/SER.A/42. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord a estimé que la référence aux “îles Falkland (Malvinas)”, dans les tableaux figurant dans l’annexe au rapport du Secrétariat, était conforme à la terminologie convenue qui était utilisée dans les documents de l’Organisation des Nations Unies.

4. Des déclarations sur les alinéas a) et b) du point 4 ont également été faites par les représentants des pays suivants: Grèce (au nom des États Membres de l’Organisation des Nations Unies qui sont membres de l’Union européenne), Israël, Bénin, Turquie, Sénégal, Brésil, Mexique, Afrique du Sud, Espagne, Thaïlande, Indonésie, République islamique d’Iran, Slovénie, République de Corée, Côte d’Ivoire, Gambie, Colombie et Burkina Faso.

5. Le Comité plénier a examiné le point 4 c) le 9 avril 2003.

## **B. Délibérations**

### **1. Optimisation des systèmes de collecte de l’information et définition des pratiques optimales de lutte contre la demande de drogues illicites.**

6. En ce qui concerne le rapport du Directeur exécutif sur l’optimisation des systèmes de collecte de l’information et la définition des pratiques optimales de lutte contre la demande de drogues illicites (E/CN.7/2003/8 et Add.1), un représentant du Secrétariat a présenté un programme de travail chiffré pour la réduction de la demande de drogues durant la période 2003-2008, qui avait été établi sur la base du Plan d’action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues.

7. S’agissant des domaines de la collecte des données, du traitement et de la réadaptation des toxicomanes et de la prévention, en particulier de la prévention de la transmission du VIH/sida entre toxicomanes, le représentant du Secrétariat a tout d’abord donné un aperçu des progrès réalisés dans chacun de ces domaines depuis 1998, date à laquelle s’était tenue la vingtième session extraordinaire de l’Assemblée générale. Le programme de travail proposé pour la réduction de la demande de drogues dans chacun de ces domaines a ensuite été brièvement exposé. L’objectif était d’assurer l’exécution des tâches ci-après confiées au PNUCID en vertu du Plan d’action:

a) Améliorer les systèmes d’information nationaux et mondiaux permettant de rendre compte des activités de réduction de la demande de drogues illicites;

b) Favoriser l’échange d’informations sur les pratiques optimales suivies dans le cadre des activités de réduction de la demande de drogues illicites;

c) Aider les États Membres qui souhaitent acquérir des connaissances spécialisées à élaborer leurs propres stratégies et activités de réduction de la demande de drogues illicites.

8. Le représentant du Secrétariat a rappelé que pour entreprendre la plupart des activités inscrites dans le programme de travail proposé, il serait nécessaire d’obtenir des contributions extrabudgétaires affectées à des fins spéciales.

9. Un certain nombre de représentants, se félicitant du fait que le rapport du Directeur exécutif était très complet, ont exprimé leur soutien à l'approche exposée dans le programme de travail proposé. D'autres représentants ont récapitulé les efforts déployés pour réduire la demande de drogues illicites dans leur pays en vue de réaliser les objectifs énoncés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire.

10. Un représentant a également souligné la nécessité de mettre davantage l'accent sur la question du traitement des toxicomanes, compte tenu du fait que cet aspect des activités risquait d'être négligé par les gouvernements et les organisations intergouvernementales. Un représentant a fait observer que les domaines de la réduction de la demande ne devaient pas tous faire l'objet de la même attention mais que les efforts consacrés à chacun d'eux devaient prendre en compte les conditions locales. Un représentant a mis en lumière les problèmes spécifiques des pays situés près des zones de production de drogues illicites et la nécessité d'apporter une aide particulière pour réduire la demande.

11. Plusieurs représentants ont appuyé l'idée de recenser et de diffuser les pratiques optimales de lutte contre la demande de drogues illicites, mais ont souligné que ces pratiques devaient être adaptées aux besoins des différents pays et s'appliquer aux problèmes spécifiques d'abus des drogues que connaissait chaque pays.

12. Certains représentants ont signalé une progression de l'abus de drogues dans leurs pays et mentionné la question de l'abus de drogues par injection et de l'extension de l'infection à VIH. Des mesures visant à prévenir la transmission du VIH/sida (et de l'hépatite B et C) entre les toxicomanes ont été exposées. Tous les États Membres ont été encouragés à intégrer la prévention du VIH/sida dans leurs efforts de réduction de la demande de drogues illicites. S'agissant du VIH/sida, un représentant a souligné qu'il était nécessaire de prendre en compte des indicateurs spécifiques dans l'évaluation de ces efforts.

13. Un représentant a souligné la nécessité de définir comment le programme de travail proposé serait traduit dans les faits. En particulier, il a été indiqué qu'il était essentiel d'évaluer l'impact des programmes de prévention primaire (fondés sur la diffusion de messages du type "non à la drogue") et des programmes de traitement.

## **2. Rapport sur la situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues**

14. Un représentant du Secrétariat a présenté le point 4 b) intitulé "Situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues". On a fait observer que le rapport du Secrétariat sur ce point (E/CN.7/2003/4) se fondait sur les réponses à la partie II du questionnaire destiné aux rapports annuels, complétées par des informations provenant d'autres sources. On a signalé que le taux de réponse au questionnaire destiné aux rapports annuels s'était amélioré par rapport au précédent cycle d'établissement des rapports, mais que les renseignements communiqués n'étaient pas toujours complets. L'établissement d'un questionnaire révisé et simplifié de même que l'aide apportée aux pays dans le cadre du Programme mondial d'évaluation de l'abus de drogues avaient contribué à l'augmentation du taux de réponse. On a estimé que les États Membres pourraient améliorer la communication des informations en coordonnant leurs efforts à l'échelon national et en désignant

des centres de coordination technique chargés d'assurer la liaison avec le Secrétariat au sujet des questions de fond.

15. Le rapport du Secrétariat présentait un résumé des tendances et des caractéristiques de l'abus des drogues dans le monde entier. On a fait observer que l'abus d'héroïne s'était stabilisé dans de nombreuses régions mais que des tendances préoccupantes avaient été relevées en Asie centrale, en Europe orientale et en Fédération de Russie, comme l'abaissement de l'âge de l'initiation à l'injection de drogues. On a fait remarquer qu'il existait des niveaux élevés d'abus des drogues en Asie centrale, où cet abus était associé à l'épidémie de VIH/sida. L'autre région où certains signes montraient que les toxicomanes préféraient désormais s'injecter la drogue plutôt que la fumer était l'Asie du Sud. La cocaïne demeurait un problème majeur dans les Amériques, où l'abus avait progressé dans certaines parties des Caraïbes et de l'Amérique centrale, alors qu'il était resté stable ou avait même diminué en Amérique du Nord. Le cannabis était resté la drogue illicite dont il était le plus souvent fait abus, affichant une tendance stable ou à la hausse dans la plupart des pays. Certains signes laissaient entrevoir une progression des problèmes de toxicomanie liés au cannabis, comme il ressortait des informations communiquées par les centres de traitement. Une progression de l'abus de méthamphétamines avait été signalée en Asie du Sud-Est et l'on craignait que l'abus de MDMA (généralement connue sous le nom d'ecstasy) ne se développe dans d'autres régions comme l'Amérique du Nord et les Caraïbes; par contre, en Europe, où cette substance était toutefois encore largement consommée, l'abus était resté stable. L'extension progressive de l'abus de stimulants de type amphétamine à des fractions plus larges de la population et l'accroissement du niveau de l'abus à des fins "professionnelles" et récréatives de ces stimulants parmi les groupes à haut risque étaient une évolution préoccupante.

### **3. Importance de la réduction de la demande de drogues illicites**

16. Plusieurs représentants ont apprécié et appuyé les travaux que menait l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le domaine de la collecte et de la communication de données sur les caractéristiques et les tendances mondiales de l'abus des drogues, en particulier de la collecte de données mondiales réalisée sur la base du questionnaire destiné au rapport annuel et du questionnaire destiné aux rapports biennaux. Le représentant de la Thaïlande a souligné qu'il était nécessaire d'introduire un élément sur l'étude d'impact dans le questionnaire destiné aux rapports biennaux. Un certain nombre de représentants, dont celui de la Turquie, se sont félicités des travaux actuellement réalisés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le cadre du Programme mondial d'évaluation de l'abus de drogues. Plusieurs représentants ont fait part des activités de collecte de données que menaient leurs gouvernements. La plupart des représentants ont appuyé l'appel en faveur d'un accroissement des ressources allouées aux activités de réduction de la demande, y compris à la prévention du VIH. Certains ont demandé que l'on fasse des recherches sur la relation existant entre le VIH et l'abus de substances en général et non seulement l'abus de drogues par injection. Le représentant de la Grèce, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a souligné qu'il importait de poursuivre les travaux axés sur l'élaboration et la diffusion de bonnes pratiques, sur l'échange d'informations et sur la collecte de données concernant tous les aspects de la réduction de la demande; il a réaffirmé qu'il était nécessaire d'appliquer des

mesures d'intervention précoce et d'accorder une attention particulière à ce qu'il était convenu d'appeler l'abus de drogues à des fins récréatives.

#### **4. Harmonisation et coordination**

17. Un certain nombre de représentants ont fait part des progrès accomplis par leurs gouvernements dans la mise en place de structures et de mécanismes centraux de coordination pour les politiques nationales en matière de drogues. Certains représentants ont demandé que soient recueillies davantage de données de diverses régions et appuyé la réalisation de nouveaux travaux dans ce domaine, concernant en particulier la diffusion de bonnes pratiques méthodologiques, l'instauration de partenariats et de collaborations et la coordination des activités avec d'autres partenaires nationaux et régionaux, des entités du système des Nations Unies et des organismes donateurs. Certains représentants ont signalé la création de centres de surveillance de drogues et l'adoption de mesures portant sur la recherche à des fins épidémiologiques et autres dans leur pays. Des représentants ont également souligné la nécessité d'encourager la participation de la collectivité et de renforcer les mesures visant à recenser le type de personnes faisant abus de certaines drogues et les raisons de cet abus, y compris certains facteurs de vulnérabilité et de risque, de même que les facteurs de protection.

#### **5. Traitement et réadaptation**

18. Un certain nombre de représentants ont souligné la nécessité d'allouer davantage de ressources au traitement de la toxicomanie et de mettre en place des systèmes généraux de soins englobant le traitement et la réadaptation des toxicomanes de même que leur réinsertion dans la société dans le cadre d'une gamme complète de soins. Le représentant de l'Afrique du Sud a demandé qu'il soit prévu de développer les connaissances spécialisées sur le traitement de la toxicomanie et d'affecter davantage de ressources à l'échelon local afin de pouvoir atteindre des populations moins accessibles, en particulier dans les zones rurales. Le représentant de la Grèce a souligné qu'il était important de considérer le traitement dans le cadre du système de justice pénale.

#### **6. Campagnes de sensibilisation du public**

19. La plupart des représentants qui sont intervenus sur ce point ont fait part à la Commission des activités de sensibilisation du public aux problèmes liés à l'abus des drogues, qui étaient actuellement menées par leurs gouvernements. Le représentant du Mexique a souligné qu'il était nécessaire d'adopter des techniques novatrices dans le cadre de ces campagnes et de faire participer les jeunes à leur conception. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran et des Seychelles ont rendu compte de campagnes d'information de ce type menées dans leur pays.

#### **7. Les jeunes et l'usage de drogues à des fins récréatives**

20. Un certain nombre de représentants ont fait part des préoccupations particulières que suscitait l'accroissement de l'abus de stimulants de type amphétamine, en particulier d'ecstasy parmi les jeunes. Le représentant de l'Espagne a fait observer que ces drogues étaient de plus en plus populaires dans les lieux où se retrouvaient les jeunes pour danser et un certain nombre de représentants

ont demandé que soient adoptées de nouvelles méthodes pour faire face à cette évolution. Les représentants ont souligné qu'il importait d'utiliser des techniques de groupe (éducation par les pairs) et de faire participer les jeunes à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures d'intervention dans ce contexte.

---